

Compte rendu du Conseil municipal du 16 JANVIER 2017 à 18h30

Présents : COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LARTIGUE Jacqueline, LAGARDERE Jean-Louis, BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, GUILLON Josiane, SEMPROLI Pascale, LAMBERT Didier, PEYRUSSON Denis, TRIAUD Hervé, TENEZ Jean-Michel, GACHON Thérèse, MANSION Michel

Absents avec procuration: LABBE Sabrina
Secrétaire de séance : MERIC Jean-Paul

N°1 -INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Considérant la démission de Madame Catherine de LUNARDO effective le 29 novembre 2016,

Considérant que dans l'ordre du scrutin de liste, Mr Fossoux a répondu défavorablement au remplacement de Mme de LUNARDO, que Mme Raba, est employée par la Municipalité et ne peut siéger, et que Monsieur TRIAUD Hervé suivant sur la liste a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil municipal

- Prend acte de la démission de MME Catherine DE LUNARDO
- Prend acte de l'installation de Mr TRIAUD Hervé en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

N°2 – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : ce point est enlevé de l'ordre du jour et sera remis à la prochaine réunion du Conseil.

N°3 -PRESENTATION DE L'ETUDE DE CHAUFFAGE COLLECTIF (foyer/mairie/logements communaux) par Monsieur MATHA technicien auprès du SIPHEM

Monsieur MATHA présente en préalable le SIPHEM (**syndicat mixte interterritorial du Pays Haut Entre-deux-Mers**) qui a été créé en 1987 avec la volonté de mener une politique locale de l'habitat prenant en compte les questions du logement, de l'énergie, des services à la population et des espaces publics. Le SIPHEM a mis en place progressivement des **politiques fines et concertées dans les domaines de l'habitat et de l'énergie** pour le compte des CDC membres du syndicat dont la CDC du Bazadais ; Le siège du SIPHEM se situe à Gironde sur Dropt.

Il intervient auprès de la commune dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune ayant souhaité lancer une réflexion sur l'utilisation rationnelle de l'énergie sur un ensemble de bâtiments publics proches les uns des autres : le foyer, la mairie et les 3 logements communaux.

Il présente :

Le scénario 1 : phase diagnostic thermique actuelle :

- Déperditions et besoins de chauffage
- Consommations et charges énergiques
- Charges énergétiques totale/an : 15 807 € H.T

Le scénario 2 : rénovation des bâtiments avec un maintien de l'énergie électrique

- Travaux d'isolation estimés à 145 103 € HT
- Estimation du coût du chauffage (renouvellement des équipements électriques de la mairie et du foyer) 27 949 € H.T
- Maîtrise d'œuvre (M.O) : 17 305 € H.T
- Cout total estimé du scénario 2 : 190 357 € H.T/ 228 429 € TTC
- Charges énergétiques totale/an : 8 693 € H.T

Le scénario 3 rénovation des bâtiments avec mise en place d'une chaufferie granulés bois et d'un réseau de chaleur

- Travaux d'isolation estimés à 145 103 € HT
- Estimation du coût du chauffage (réseau de radiateurs et aérothermes, création d'une chaufferie granulés bois et du réseau de chaleur : 100 150 € H.T
- Maîtrise d'œuvre (M.O) : 24 525 € H.T
Cout total estimé du scénario 3 : 269 779 € H.T/ 323 734 € TTC
- Charges énergétiques totale/an : 2 624 € H.T

Il indique des différents plans de financement possibles selon les aides financières :

- DETR (Etat)
- REGION – DEPARTEMENT
- RENOAQT (aide au logement de la Région)
- ADEME (Etat)

Le système de chauffage au bois nécessite un investissement supérieur, mais grâce aux aides financières, il présente un retour sur investissement environ deux fois plus rapide que la reconduction du chauffage électrique actuel.

Un document de synthèse est donné à chaque participant.

Après avoir répondu aux différentes questions des conseillers municipaux, Mr MATHA invite à visiter une installation similaire sur la commune de MONGAUZY

N°4 – Projet de rénovation du foyer

a- Validation de l'avant projet détaillé :

Mr TENEZ et MANSION contestent le chiffrage de l'architecte car selon eux il ne contient pas la main d'œuvre et les vrais chiffres ne figurent pas notamment tous les travaux d'isolation présentés précédemment par Mr MATHA.

Mr Mansion doute du respect des délais par l'architecte

Mme BERNARD estime que les travaux d'acoustique et de rénovation de la toiture en neuf sont des postes importants à prendre en compte.

Monsieur le Maire précise que le terme MO signifie maîtrise d'œuvre et non main d'œuvre, par conséquent le chiffrage des travaux est cohérent. Les travaux d'isolation mentionnés dans l'étude du chauffage sont intégrés dans l'étude de l'architecte quant aux travaux de toiture, il a été demandé au cours de la dernière réunion de chiffrer la remise à neuf, le terme « remaniage » pouvant être sujet à des interprétations différentes.

MME LARTIGUE demande si la commune pourra récupérer des équipements existants ; La chambre froide sera déplacée ainsi que les matériels en bon état, cependant il faudra prévoir un budget matériel.

Mr TENEZ conseille de protéger des véhicules le pilier extérieur de l'auvent.

Mr BERNARD demande s'il est judicieux d'adopter l'avant-projet avant le plan de financement. Mr MERIC répond que ce projet est étudié depuis 8 mois, qu'il est très attendu des associations, et que la période de réalisation est contrainte de mars à septembre. Il convient de valider les plans établis pour lancer la demande de permis de construire qui nécessite plusieurs mois d'instruction.

Le plan du projet est adopté à l'unanimité et le Maire est autorisé à déposer le permis de construire

b – financement de l’opération :

Mme BERNARD constate qu’elle n’a pas reçu les documents par mail avant le conseil, contrairement à l’ensemble des conseillers. Après vérification, il s’agit d’un oubli dans la liste de diffusion.

Mr MERIC présente l’état de la dette de 2017 et la l’évolution sur 2018 et 2019 des annuités d’emprunt. Il ressort que la commune peut emprunter de 364 000 € à 490 000 € selon la durée de remboursement choisie. D’autre part, les travaux de chaufferie et d’isolation permettraient d’économiser environ 6000 à 7000€ par an en fonctionnement par rapport à l’état actuel.

Mr Le Maire indique qu’il serait souhaitable de commencer en 2018 la 1^{ère} tranche de rénovation de la mairie ; elle concerne la partie occupée par le Syndicat de la Vallée du Ciron. Celui-ci devrait connaître un développement important avec la mise place de la nouvelle compétence GEMAPI ; le loyer devrait pouvoir prendre en compte l’annuité d’emprunt liée aux travaux.

Au vue de ces éléments la commune pourrait financer les travaux du foyer, la chaufferie et la 1^{ère} tranche des travaux mairie en 2018.

c - demande de subvention :

Le Conseil municipal adopte à l’unanimité le projet de chaufferie collective et le principe de rénovation de la mairie par tranches fonctionnelles (c’est-à-dire indépendantes les unes des autres dans leur réalisation). Il décide de demander les subventions liées au réseau de chaleur. Une demande de DETR sera réalisée avant fin janvier pour les travaux mairie. Un conseil sera pris auprès de la Sous-préfecture pour savoir s’il faut présenter les 2 tranches de travaux de la mairie en même temps (2017) ou la répartir sur 2 exercices (2017 et 2018).

Compte rendu du Conseil Municipal : Mme BERNARD demande que ses remarques figurent dans le compte rendu du 28 novembre 2016 qui a été communiqué très tardivement.

Sur proposition de JP MERIC, il est décidé de reporter l’approbation du compte rendu du 28 novembre à la réunion prochaine. Les secrétaires de séance seront assistés par Christine LACAMPAGNE, secrétaire générale, pour la rédaction.

Le secrétaire de séance sera désigné d’office par ordre du tableau d’émargement.

Il est décidé à l’unanimité d’écourter la réunion du conseil municipal ; les questions suivantes sont reportées à la réunion du conseil municipal suivant fixé le lundi 23 janvier 2017 à 18h30

5. pont de Labarie : information sur l’avancement de l’étude
6. Terrassement des abords des bâtiments de la fonderie
7. Le point sur la dissolution du syndicat intercommunal de l’Ambulance de Captieux
8. Questions diverses

La séance est levée à 21h30